

l'échelon national donnent leurs conseils et leurs directives aux directeurs provinciaux et nationaux. La Société favorise un programme d'éducation pour le grand public, ainsi que pour les médecins, et maintient un service externe dans les hôpitaux généraux pour traiter les malades peu fortunés. Ses succursales ont inauguré le service des cliniques mobiles de physiothérapie, au nombre de 75, qui traitent les malades retenus à la maison; dans quatre provinces, elles soutiennent un service de consultation itinérant. Toutes les divisions se tiennent en liaison avec les agences de placement et les programmes de formation professionnelle. Près de 12,000 malades ont été traités en 1960 gratuitement ou moyennant une rétribution minime. L'organisme national encourage la recherche dans plusieurs universités et institutions et fournit des bourses d'études cliniques à des médecins dans toutes les parties du Canada.

La société canadienne de la sclérose en plaques.—La société est organisée depuis 1948 pour appuyer la recherche sur la sclérose en plaques et les maladies connexes et pour renseigner le public sur le problème social de la sclérose en plaques. Les 20 chapitres locaux situés dans huit provinces recueillent des fonds surtout pour la recherche, mais ils fournissent aussi des services de bien-être aux malades qui ont besoin de chaises roulantes et autres moyens de secours personnels. Les subventions à huit œuvres de recherche et aux bourses d'études, administrées au bureau national à Montréal, ont dépassé \$46,000 en 1960.

L'Association canadienne pour les enfants arriérés.—L'Association, juridiquement constituée en 1958 dans le but d'aider et de diriger d'une façon coordonnée un nombre toujours croissant d'organismes consacrés au soin des arriérés mentaux, est représentée par dix organismes provinciaux et quelque 175 organismes locaux. Les membres des organismes locaux s'élèvent à plus de 11,000 personnes, dont la plupart sont des parents d'enfants arriérés. L'Association encourage l'établissement de cliniques, d'écoles du jour, d'ateliers, d'institutions et de programmes récréatifs; elle appuie et encourage aussi la recherche orientée vers les causes de la déficience mentale. Un nombre croissant d'écoles du jour offrent une formation locale aux enfants mentalement arriérés qu'on n'accepte pas dans les écoles ordinaires. L'appui financier provient de campagnes de souscription, de caisses de bienfaisance et, à divers degrés, des ministères provinciaux de l'Instruction publique. Le bureau national de l'Association se trouve à Toronto.

L'Association canadienne de dystrophie musculaire.—Cet organisme a été créé en 1954 afin de stimuler et d'unifier les travaux de recherche sur la cause, la nature et le traitement de la dystrophie musculaire et les maladies connexes, et de stimuler l'établissement de services de diagnostic, de consultation et de traitement. Sous la direction d'un bureau national à Toronto, aidé par 19 chapitres régionaux, l'activité principale de l'Association consiste à appuyer des projets de recherche fondamentale et appliquée dans les écoles de médecine et autres centres à travers le pays. En plus de recueillir des fonds pour les projets de recherche, les chapitres locaux offrent des services divers aux malades, y compris les moyens de secours personnels, des appareils et des moyens de transport.

Assurance médicale facultative.—A la fin de 1959, près de 8,200,000 Canadiens, soit 47 p. 100 de la population du pays, étaient protégés par une assurance médicale. Leur protection était assurée par quelque 63 régimes à but non lucratif et par au moins 46 sociétés privées. Les assurés des premiers se chiffraient par 4,900,000 et ceux des secondes, par 3,800,000; les assurés des deux catégories à la fois se chiffraient par environ 500,000. Le total de 8,200,000 surpassait de 2,300,000 le chiffre de 1955 qui ne comprenait que 38 p. 100 de la population.

Les régimes à but non lucratif ont, en 1959, perçu \$99,600,000 en primes et \$1,600,000 en autres recettes et payé \$83,500,000 en prestations et \$8,800,000 en frais d'administration, soit un excédent de \$3,800,000. Ainsi, pour chaque dollar de prime,